



MAIRIE  
de  
**LONGEVILLE SUR DOUBS**  
25260

Le 5 septembre 2024

## PERISCOLAIRE DE LONGEVILLE/DOUBS NOTE AUX PARENTS

Concernant le fonctionnement de la cantine et de la garderie municipale, nous tenions à vous rappeler quelques règles pour le bon fonctionnement de ce service.

- Une inscription n'est recevable que si le dossier est complet en Mairie.
- Les inscriptions se font par cycle (entre vacances scolaires) et toute modification doit rester **exceptionnelle**, en particulier aucune modification pour convenance personnelle ne sera prise en compte.
- Les inscriptions ponctuelles en cours de cycle doivent rester occasionnelles.

Comme stipulé dans le règlement, toute inscription pour un cycle sera facturée, sauf :

- En cas d'absence imprévue pour maladie, le premier jour ne sera pas facturé si celle-ci est justifiée par un certificat médical. Si l'absence doit se prolonger plus d'un jour, il faudra faire le nécessaire pour modifier les inscriptions afin d'éviter la facturation.
- En cas d'absence exceptionnelle si vous avez prévenu suffisamment tôt.

### A partir de cette année :

↳ En cas d'absence de votre enfant, **le matin ou le soir**, nous vous demandons de contacter directement le numéro dédié au périscolaire **06 48 64 31 99**.

Les créneaux pour joindre le service sont les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7 h 30 à 18h 00.

↳ En cas d'absence de votre enfant **le midi**, il convient de prévenir le secrétariat de Mairie **03 81 93 61 37**, la veille avant 9 heures afin de pouvoir annuler la commande du repas.

### Concernant la garderie :

- le matin : les enfants sont accueillis côté maternelle de 7 h 30 à 8 h 15.
- le soir : les enfants doivent être récupérés soit à 17 h 30, soit à 18 h 00, en fonction de l'inscription, au portail de l'école vers le kiosque. Les demandes de sortie en dehors de ces 2 créneaux doivent rester exceptionnelles.

Aucune entrée dans l'enceinte de l'école n'est autorisée.

Le Maire,

Pierre-Aimé GIRARDOT.

